

# La déviation de Coustellet RD 900

## Le contexte

Coustellet se situe à l'intersection de deux voies de communication à fort trafic : la RD 2 et la RD 900. Cette dernière est un axe majeur qui fait partie du réseau structurant départemental et qui dessert l'Est du Vaucluse et principalement la vallée du Calavon.

Le trafic routier sur Coustellet est élevé : environ 15 000 véhicules par jour dont 10 % de poids lourds, ce qui entraîne une congestion du trafic au centre de l'agglomération à l'intersection avec la RD 2.

Sur l'itinéraire de la RD 900, entre Avignon et Apt, le secteur de Coustellet est le dernier lieu qui n'ait pas fait l'objet d'une déviation.

## Le projet

Le projet a ainsi pour objectifs de :

- › Soulager le centre de Coustellet du trafic de transit
- › Participer au projet de réaménagement urbain et au développement économique de Coustellet
- › Fluidifier le trafic routier
- › Améliorer la sécurité et le confort des usagers de la route et des habitants.

## La concertation publique

Vu l'historique de ce projet et la proximité de la zone urbaine de Coustellet, le maître d'ouvrage a souhaité soumettre ce projet à la concertation préalable prévue par les articles L.300-2 et R.300-1 du Code de l'urbanisme.

Cette concertation publique avait pour but de présenter le projet au public et de recueillir les réflexions et attentes de chacun.

Elle s'est déroulée du 15 novembre 2013 au 4 janvier 2014 de la manière suivante :

- › Une réunion publique (15 novembre 2013 à Oppède)
- › Une exposition publique (sur Cabrières-d'Avignon, Robion, Maubec et Oppède) du 20 novembre au 20 décembre 2013 avec des permanences assurées dans chaque mairie par la chargée d'étude.

Le résumé des conclusions du bilan de la concertation est le suivant :

- › Intérêt général du projet non remis en cause (les élus locaux et les habitants souhaitent voir le projet se réaliser)
- › Les avis diffèrent sur le choix du tracé et aucun n'a été plébiscité par la totalité des participants.
- › La situation reflète bien les enjeux et la situation socio-économique de Coustellet qui veut pouvoir assurer son développement urbain et économique tout en préservant l'agriculture, le milieu naturel et le paysage.

Au regard du bilan de la concertation, et par délibération n°2014-372 du 25 avril 2014, **l'assemblée départementale a notamment approuvé le bilan de la concertation et le choix du tracé court**, solution de raccordement n°2.

## Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP)

Les études techniques, financières et environnementales ont suivi leur cheminement depuis la concertation de 2013. Elles ont permis d'affiner le projet, ses effets et les mesures d'insertion environnementale à mettre en œuvre.

A partir de ces éléments, un dossier d'enquête publique a été élaboré. Sur la base de ce document, une demande d'ouverture d'enquête publique unique, préalable à la déclaration d'utilité publique, a été déposée le 15 mai 2017 en Préfecture de Vaucluse et auprès de la Direction Départementale des Territoires (DDT). L'instruction administrative du dossier est en cours par les services de l'état.

A l'issue de cette phase administrative d'instruction, la synthèse des avis officiels des services de l'état sera remise au maître d'ouvrage. Celui-ci pourra si besoin compléter le dossier d'enquête et devra établir un mémoire en réponse qui sera inséré au dossier d'enquête publique définitif.

La préfecture de Vaucluse pourra alors ouvrir officiellement l'enquête publique par un arrêté pris sur la base de ce nouveau dossier.



**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAUCLUSE**

Rue Viala - CS 60516  
84909 Avignon Cedex 09